



Product	Label Contents	Dimensions (WxH)
KONTESS (FR)	5L - Booklet	130 x 140 mm

KONTESS® est un insecticide/acaricide polyvalent à base de lambda-cyhalothrine.

Détenteur de l'A.M.M. et EMB : Life Scientific Ltd - Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road, Dublin 4, Irlande

Type d'action : Insecticide / Acaricide (IRAC 3A)

Formulation : **Suspension de capsules (CS)**

Composition : **100 g/L (9,8 % p/p) de lambda-cyhalothrine (ISO)**



ATTENTION



KONTESS® - N° d'A.M.M. : 2130083

Contient: lambda-cyhalothrine (ISO), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

H302 - Nocif en cas d'ingestion. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H332 - Nocif par inhalation. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 - Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P261 - Éviter de respirer les aérosols. P280 - Porter des gants en nitrile et des vêtements de protection appropriés pendant toutes les phases de mélange/chargement et de traitement. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. P391 - Recueillir le produit répandu.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SP3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de :

- 20 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages en pulvérisation en champ aux doses ne dépassant pas 6,25 g s.a./ha ;

- 50 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages en traitement de sol et pour les autres usages en champ, usages sur vigne, baies et arboriculture.

SPe3 - Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de :

- 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour l'usage contre l'altise sur betterave potagère et bette ;

- 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les usages en traitement de sol et les usages en pulvérisation en champ, à l'exception des applications multiples à la dose de 12,5 g s.a./ha et aux doses supérieures ;

- 50 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour tous les autres usages en champ, les usages sur vigne et baies et pour les usages en arboriculture.

SPe8 - Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison ou en période de production d'exsudats, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleurs sont présentes, enlever les adventices avant leur floraison, sauf dérogation possible en cas d'attribution d'une mention pour les usages indiqués :

- F : Emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence d'abeilles pour une application par culture à la dose maximum revendiquée pour l'usage, application le soir.

- PE : Emploi autorisé durant la période de production d'exsudats (et en période de floraison) en dehors de la présence d'abeilles pour une application par culture à la dose maximum revendiquée pour l'usage (5 à 75 g s.a./ha selon l'usage), application le soir. La mention retenue pour la période de production d'exsudats est étendue à la période de floraison lorsque les attaques de pucerons ou de cicadelles se produisent pendant la période de floraison des cultures florales.

- Ne pas utiliser en présence d'abeilles.

Délai de rentrée : 48 heures.

EN CAS D'URGENCE : Composer le 15, le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, N° Vert : 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

UFI : DRJT-14AP-A10P-9USA

PREMIERS SOINS

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet et au savon. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau, paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation, consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas d'intoxication animale : contacter votre vétérinaire.

Consulter ce livret avant toute utilisation.

RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

Ne pas stocker la préparation à plus de 40°C.

Fiche de Données de Sécurité disponible sur :

www.quickdfs.com.

Fabriqué en UE



Distribué par : LIFE SCIENTIFIC FRANCE

11-13 rue des Aulnes - 69760 Limonest

Une question sur ce produit ? N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis un poste fixe)

www.lifescientific.com

N° de lot et date de fabrication : voir emballage

GTIN 05391534943006



> 3915341943006 <

170140607805_V2

5



CYAN



MAGENTA



YELLOW



BLACK

Product	Label Contents	Dimensions (WxH)
KONTESS (FR)	5L - Booklet	130 x 140 mm

KONTESS® contenant de la lambda-cyhalothrine, une pyréthrinocide, son contact avec la peau peut provoquer des sensations temporaires de picotement ou de diminution de la sensibilité de la peau.

DESSCRIPTIF DU PRODUIT

Mode d'action

La lambda-cyhalothrine est une pyréthrinocide de synthèse appartenant au groupe IRAC 3A (modulation des canaux sodiques). La lambda-cyhalothrine agit par contact et par ingestion.

Tableau des usages

Traitement des parties aériennes

Culture	Cible	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jour)	ZNT aquatique	Mention abeille
Grandes cultures						
Betteraves industrielles et fourragères	Altise, Atomaire, Cléone, Lixus	0,050 L/ha	2/an	7 jours	20 m	-
	Chenilles phytophages, pégomyie, teigne de la betterave	0,063 L/ha	2/an	7 jours	20 m	-
	Cicadelles, Thrips	0,075 L/ha	2/an	7 jours	50 m	F-PE
Blés, triticales, épeautre, orges, seigles	Mouches mineuses (Agromyzides)	0,063 L/ha	3/an	28 jours	20 m	-
	Pucerons des épis	0,063 L/ha	3/an	28 jours	20 m	F
	Tordeuse des céréales (<i>Cnephasia</i>)	0,063 L/ha	3/an	28 jours	20 m	F
	Pucerons du feuillage	0,075 L/ha	3/an	28 jours	50 m	F
	Cicadelles	0,075 L/ha	3/an	28 jours	50 m	F-PE
	Cécidomyies	0,075 L/ha	3/an	28 jours	50 m	F
Avoine (application jusqu'au stade BBCH 12)	Mouches mineuses (Agromyzides)	0,075 L/ha	1/an - Max. stade BBCH 12	Couvert par les conditions d'emploi	50 m	-
	Pucerons des épis, tordeuse des céréales (<i>Cnephasia</i>)	0,075 L/ha	1/an - Max. stade BBCH 12	Couvert par les conditions d'emploi	50 m	F
	Pucerons du feuillage	0,075 L/ha	1/an - Max. stade BBCH 12	Couvert par les conditions d'emploi	50 m	F
	Cicadelles	0,075 L/ha	1/an - Max. stade BBCH 12	Couvert par les conditions d'emploi	50 m	F-PE
	Cécidomyies	0,075 L/ha	1/an - Max. stade BBCH 12	Couvert par les conditions d'emploi	50 m	F
Colza	Chenilles défoliatrices, grosse altise, petite altise, teigne, ténthède de la rave	0,050 L/ha	3/an	35 jours	20 m	-
	Charançon des siliques, méléigèthe	0,050 L/ha	3/an	35 jours	20 m	F
	Charançon des tiges, charançon du bourgeon terminal	0,075 L/ha	3/an	35 jours	50 m	-
	Pucerons	0,075 L/ha	3/an	35 jours	50 m	F-PE
Crucifères oléagineuses autres que colza (cameline, moutarde, navette, chanvre, bourrache, sésame, lin oléagineux)	Chenilles défoliatrices, grosse altise, petite altise, teigne, ténthède de la rave	0,050 L/ha	3/an	35 jours	20 m	-
	Charançon des siliques, méléigèthe	0,050 L/ha	3/an	35 jours	20 m	F
	Charançon des tiges	0,075 L/ha	3/an	35 jours	50 m	-
	Pucerons	0,075 L/ha	3/an	35 jours	50 m	F-PE
Légumineuses fourragères (luzerne, trèfle, sainfoin, lotier, vesce)	Apion du trèfle, petit apion du trèfle, apion du pois, négri, phytonomes, sitones du trèfle et de la luzerne	0,063 L/ha	1/an	7 jours	50 m	F
	Punaises	0,075 L/ha	1/an	7 jours	50 m	-
	Altise du lin	0,075 L/ha	2/an	35 jours	50 m	-
Lin	Thrips du lin	0,075 L/ha	2/an	35 jours	50 m	F
	Pucerons	0,075 L/ha	2/an	7 jours	50 m	F-PE
	Chenilles défoliatrices, sésamie	0,150 L/ha	2/an	7 jours	50 m	F
Maïs, millet, moha, miscanthus, panic	Cicadelles, pyrale	0,200 L/ha	2/an	7 jours	50 m	-
	Vers gris - noctuelles (en plein), noctuelles terricoles (traitement du sol)	0,075 L/ha (traitement du sol)	2/an	28 jours	50 m	-



Product	Label Contents	Dimensions (WxH)
KONTESS (FR)	5L - Booklet	130 x 140 mm

Culture	Cible	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jour)	ZNT aquatique	Mention abeille
Maïs doux	Petite altise, altise	0,050 L/ha	2/an	7 jours	20 m	-
	Noctuelles défoliatrices	0,075 L/ha	2/an	7 jours	50 m	F
	Sésamie	0,150 L/ha	2/an	7 jours	50 m	F
	Cicadelles, pyrale	0,200 L/ha	2/an	7 jours	50 m	-
Graines protéagineuses (pois protéagineux, pois fourrager, féveroles, lupin)	Bruche, sitone, thrips, tordeuse du pois	0,063 L/ha	2/an	14 jours	20 m	F
	Pucerons	0,063 L/ha	2/an	14 jours	20 m	F-PE
	Cécidomyie, cécidomyie du pois, noctuelles défoliatrices	0,075 L/ha	2/an	14 jours	50 m	F
Pomme de terre	Teigne	0,075 L/ha	3/an	14 jours	50 m	-
	Doryphore	0,075 L/ha	3/an	14 jours	50 m	F
	Pucerons	0,125 L/ha	3/an	14 jours	50 m	-
Soja, arachide	Punaises (punaise verte...)	0,075 L/ha	2/an	35 jours	50 m	F
	Pucerons	0,125 L/ha	2/an	35 jours	50 m	-
Sorgho	Pucerons	0,075 L/ha	2/an	14 jours	50 m	F-PE
	Chenilles défoliatrices, sésamie	0,150 L/ha	2/an	14 jours	50 m	F
	Cicadelles, pyrale	0,200 L/ha	2/an	14 jours	50 m	-
	Vers gris - noctuelles (en plein), noctuelles terricoles (traitement du sol)	0,075 L/ha (traitement du sol)	2/an	28 jours	50 m	-
Tabac	Chenilles phytophages (noctuelles défoliatrices)	0,075 L/ha	2/an	35 jours	50 m	-
	Cicadelles, pucerons	0,125 L/ha	2/an	35 jours	50 m	-
Arboriculture, petits fruits et vigne						
Abricot Pêche, nectarine	Carpocapse, charançons du feuillage, coléoptères phytophages, hannetons adultes, péritèle, phyllobe, punaises, rhynchite	0,075 L/ha	2/an	7 jours	50 m	-
	Pucerons (brun, farineux, noir, verts,...)	0,075 L/ha	2/an	7 jours	50 m	F-PE
	Cicadelles, drosophile, forficules, insectes xylophages, petite mineuse (<i>Anarsia</i>), psylle du prunier, sésie, scolytes et xylobores	0,110 L/ha	2/an	7 jours	50 m	-
	Arpentaise, bombyx, cérostome, cheimatobie, chenilles défoliatrices et phytophages, lyde, noctuelles, orgyes, thrips, tordeuse de la pelure Eulia, tordeuse de la pelure Pandemis-capua, tordeuse de la pelure Podana, tordeuse rouge, tordeuse verte, tordeuse orientale du pêcher	0,110 L/ha	2/an	7 jours	50 m	F
Agrumes (Uniquement sur oranger, citronnier, pamplemoussier, mandarinier, clémentinier et limettier)	Pucerons des agrumes	0,075 L/ha	3/an	7 jours	50 m	F-PE
	Cicadelle verte	0,110 L/ha	3/an	7 jours	50 m	-
	Chenilles phytophages (teigne des fleurs du citronnier)	0,110 L/ha	3/an	7 jours	50 m	F
Amande	Mineuses, Teignes	0,075 L/ha	2/an	7 jours	50 m	-
	Teigne du noyer	0,075 L/ha	2/an	7 jours	50 m	F
	Pucerons (noir, vert de l'amandier...)	0,075 L/ha	2/an	7 jours	50 m	F-PE
	Balanin, carpocapse des pommes, chenilles défoliatrices, hypomameute, lyda, petite mineuse (<i>Anarsia</i>), ténthrides, tordeuse des buissons et des bourgeons, pyrale, charançon du feuillage	0,110 L/ha	2/an	7 jours	50 m	-
	Anthronome de l'amandier, cheimatobie, pyrale des caroubes et des dattes, tordeuse orientale du pêcher (<i>Cydia molesta</i>)	0,110 L/ha	2/an	7 jours	50 m	F
	<i>Eurytoma amygdali</i>	0,110 L/ha	2/an	14 jours	50 m	F



Product	Label Contents	Dimensions (WxH)
KONTESS (FR)	5L - Booklet	130 x 140 mm

Culture	Cible	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jour)	ZNT aquatique	Mention abeille
Cassis (et myrtille, groseille, mûre, airelle, sureau noir, cynorhodon, azerole)	Pucerons	0,075 L/ha	2/an	7 jours	50 m	F-PE
	Chenilles défoliatrices et phytophages, phalène du groseillier, pyrale, teigne, tenthrède du groseillier, tordeuse des buissons et des bourgeons	0,150 L/ha	2/an	7 jours	50 m	F
	Insectes xylophages, sésie du groseillier	0,175 L/ha	2/an	7 jours	50 m	-
Cerise	Mineuse sinieuse	0,075 L/ha	2/an	7 jours	50 m	-
	Puceron noir du cerisier	0,075 L/ha	2/an	7 jours	50 m	F-PE
	Chenilles défoliatrices et phytophages, mouche des cerises, tenthrède limace, tordeuse verte des bourgeons	0,110 L/ha	2/an	7 jours	50 m	-
	Cheimatobie, hibernie, tordeuse des buissons-archips	0,110 L/ha	2/an	7 jours	50 m	F
	Carpocapse, péritèle gris, petite mineuse (<i>Anarsia</i>), coupe bourgeon, Teignes, Tordeuse précoce	0,075 L/ha	2/an	7 jours	50 m	-
Châtaigne	Teigne du noyer	0,075 L/ha	2/an	7 jours	50 m	F
	Pucerons (gros puceron brun,...)	0,075 L/ha	2/an	7 jours	50 m	F-PE
	Balanin, chenilles défoliatrices, hyponomeute, tenthrèdes, tordeuse des buissons et des bourgeons, lyda, pyrale, charançon du feuillage	0,110 L/ha	2/an	7 jours	50 m	-
	Cheimatobie, pyrale des caroubes et des dattes	0,110 L/ha	2/an	7 jours	50 m	F
	<i>Eurytoma amygdali</i>	0,110 L/ha	2/an	14 jours	50 m	F
Fraise	Chenilles phytophages (noctuelles défoliatrices)	0,075 L/ha	2/an	3 jours	50 m	-
	Cicadelles, pucerons, punaises, psylle	0,125 L/ha	2/an	3 jours	50 m	-
	Noctuelles terricoles (traitement du sol)	0,075 L/ha (traitement du sol)	2/an	28 jours	50 m	-
Framboise, mûre, mûre des haies	Anthonome, Coléoptères phytophages, vers des framboises, vers des fruits	0,075 L/ha	2/an	7 jours	50 m	-
	Pucerons	0,075 L/ha	2/an	7 jours	50 m	F-PE
	Chenilles défoliatrices	0,150 L/ha	2/an	7 jours	50 m	-
	Insectes xylophages, sésie du framboisier	0,175 L/ha	2/an	7 jours	50 m	-
	Pyrale du maïs	0,200 L/ha	2/an	7 jours	50 m	F
Noisette	Mineuses, punaises, coupe bourgeon, péritèles, teignes	0,075 L/ha	2/an	7 jours	50 m	-
	Teigne du noyer	0,075 L/ha	2/an	7 jours	50 m	F
	Pucerons (jaune du noisetier, vert,...)	0,075 L/ha	2/an	7 jours	50 m	F-PE
	Balanin, chenilles défoliatrices, hyponomeute, lyda, tenthrèdes, tordeuse des buissons et des bourgeons, pyrale, charançon du feuillage	0,110 L/ha	2/an	7 jours	50 m	-
	Cheimatobie, pyrale, pyrale des caroubes et des dattes	0,110 L/ha	2/an	7 jours	50 m	F
	<i>Eurytoma amygdali</i>	0,110 L/ha	2/an	14 jours	50 m	F
Noix	Carpocapse, coupe bourgeons, mineuses, péritèle, petite mineuse (<i>Anarsia</i>)	0,075 L/ha	2/an	7 jours	50 m	-
	Teigne du noyer	0,075 L/ha	2/an	7 jours	50 m	F
	Pucerons (petit et gros pucerons du noyer, puceron farineux,...)	0,075 L/ha	2/an	7 jours	50 m	F-PE
	Balanin, chenilles défoliatrices, cicadelle bubale, cicadelles, hyponomeute, pyrale, tenthrède, tordeuse des buissons et des bourgeons, lyda, charançon du feuillage	0,110 L/ha	2/an	7 jours	50 m	-
	Cheimatobie, pyrale des caroubes et des dattes	0,110 L/ha	2/an	7 jours	50 m	F
	<i>Eurytoma amygdali</i>	0,110 L/ha	2/an	14 jours	50 m	F
Olive - Traitement des plants	Otiiorhynque	0,075 L/ha	2/an	7 jours	50 m	-



Product	Label Contents	Dimensions (WxH)
KONTESS (FR)	5L - Booklet	130 x 140 mm

Culture	Cible	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jour)	ZNT aquatique	Mention abeille
Olive	Mouche de l'olive	0,110 L/ha	2/an	7 jours	50 m	-
	Pyrale du Jasmin, teigne de l'olivier	0,110 L/ha	2/an	7 jours	50 m	F
Pistachier	Pucerons	0,075 L/ha	2/an Max. BBCH 79	7 jours	50 m	F-PE
	Mineuses, teignes	0,075 L/ha	2/an Max. BBCH 79	7 jours	50 m	-
	Chenilles phytophages autres que mineuses et teignes	0,110 L/ha	2/an Max. BBCH 79	7 jours	50 m	-
	Balanin	0,110 L/ha	2/an Max. BBCH 79	7 jours	50 m	-
Pomme, poire, coing, nashi, nêfle, pommette	Carpocapse des pommes et des poires, charançon du feuillage et des fruits, mineuses des feuilles, punaises (punaises des fruits et des bourgeons...)	0,075 L/ha	3/an	7 jours	50 m	-
	Teigne des pommes, ver de l'aubépine, ver des jeunes fruits	0,075 L/ha	3/an	7 jours	50 m	F
	Pucerons (brun, cendré mauve, noir, vert du pommier, vert du poirier, vert migrant...)	0,075 L/ha	3/an	7 jours	50 m	F-PE
	Anthonome, biston, bombyx, cercopides, cicadelles (bubale, verte...), écaille fileuse, hibernie, hoplocampe, hyponomeute, lyda, noctuelles, orgue, phalène anguleuse, piéride de l'aubépine, teigne des bourgeons, teigne des feuilles, teigne des fleurs, tenthrede, tordeuse de la pelure - podana, tordeuse de la pelure - Capua et/ou Pandemis, tordeuse de la pelure - Eulia, tordeuse du pommier, vanesse	0,110 L/ha	3/an	7 jours	50 m	-
	Cheimatobie, noctuelles Orthosia, thrips, tordeuse des buissons et des bourgeons, tordeuse orientale du pêcheur, tordeuse rouge, tordeuse verte	0,110 L/ha	3/an	7 jours	50 m	F
Prune	Carpocapse des prunes, charançons du feuillage et des fruits, rhynchite bacchus	0,075 L/ha	2/an	7 jours	50 m	-
	Pucerons (brun, farineux, vert...)	0,075 L/ha	2/an	7 jours	50 m	F-PE
	Psylle du prunier, cicadelle, cercopide	0,110 L/ha	2/an	7 jours	50 m	-
	Cheimatobie, chenilles défoliatrices et phytophages, hoplocampe, hyponomeute, tordeuse de la pelure - Capua, tordeuse orientale	0,110 L/ha	2/an	7 jours	50 m	F
Vigne	Coupe bourgeon, chenille bourrue, chenilles défoliatrices, écaille fileuse, pyrale	0,075 L/ha	2/an	7 jours	50 m	-
	Cicadelle de la flavescence dorée, cicadelle des grillures, cicadelle pruineuse, cicadelle metcalfa	0,125 L/ha	2/an	7 jours	50 m	-
	Altise, cigarier	0,150 L/ha	2/an	7 jours	50 m	-
	Drosophile, Eulia, tordeuses Cochylis et/ou Eudemis	0,175 L/ha	2/an	7 jours	50 m	-
	Thrips	0,175 L/ha	2/an	7 jours	50 m	F
	Acariens (E. carpini, T. urticae, T. macdonnellii), acaroses	0,200 L/ha	2/an	7 jours	50 m	-
	Noctuelles terricoles, vespère (traitement du sol)	0,075 L/ha (traitement du sol)	2/an	28 jours	50 m	-
Cultures légumières et autres						
Artichaut	Chenilles phytophages (noctuelles défoliatrices)	0,075 L/ha	1/an	14 jours	50 m	-
Asperge	Chenilles phytophages (noctuelles défoliatrices), coléoptères phytophages (criocère de l'asperge)	0,075 L/ha	2/an	DAR couvert par conditions d'appl.	50 m	-
	Pucerons	0,125 L/ha	2/an		50 m	-



CYAN



MAGENTA



YELLOW



BLACK

Product	Label Contents	Dimensions (WxH)
KONTESS (FR)	5L - Booklet	130 x 140 mm

Culture	Cible	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jour)	ZNT aquatique	Mention abeille
Aubergine	Altise	0,050 L/ha	2/an	3 jours	20 m	-
	Doryphore, noctuelles défoliatrices	0,075 L/ha	2/an	3 jours	50 m	F
	Cicadelles, pucerons, punaises	0,125 L/ha	2/an	3 jours	50 m	-
	Cloportes, myriapodes, noctuelles terrioles (traitement du sol)	0,075 L/ha (traitement du sol)	2/an	28 jours	50 m	-
Betterave potagère	Altises	0,050 L/ha	1/an	7 jours	20 m	-
	Mouches mineuses, pégomyie	0,063 L/ha	1/an	7 jours	20 m	-
	Chenilles phytophages (noctuelles défoliatrices)	0,075 L/ha	1/an	7 jours	50 m	-
	Cicadelles, punaises et psylles	0,075 L/ha	1/an	7 jours	50 m	F-PE
Carotte, panais, raifort, topinambour, persil à grosse racine, crosne, cerfeuil tubéreux	Chenilles phytophages (noctuelles défoliatrices)	0,075 L/ha	2/an	14 jours	50 m	-
Céleri-rave	Chenilles phytophages	0,075 L/ha	2/an	14 jours	50 m	-
	Cicadelles, punaise, psylles, pucerons	0,125 L/ha	1/an	14 jours	50 m	-
Chicorée à café et Witloof, production de racines	Chenilles phytophages (hors noctuelles défoliatrices)	0,125 L/ha	2/an	14 jours	50 m	-
	Noctuelles défoliatrices	0,075 L/ha	3/an	14 jours	50 m	-
	Pucerons	0,125 L/ha	3/an	14 jours	50 m	-
Choux à inflorescence : choux fleurs, brocolis et autres Choux pommés : choux de Bruxelles, choux rouges et autres	Petites altises du chou	0,050 L/ha	2/an	7 jours	50 m	-
	Tenthrede de la rave	0,050 L/ha	2/an	7 jours	20 m	-
	Cécidomyie du chou-fleur, cécidomyie, charançon de la tige, noctuelles défoliatrices, piéride du chou, teigne des crucifères	0,075 L/ha	2/an	7 jours	50 m	-
Concombre	Chenilles défoliatrices (noctuelles défoliatrices...)	0,075 L/ha	3/an	3 jours	50 m	F
Cornichon, Courgette	Chenilles défoliatrices (noctuelles défoliatrices...)	0,075 L/ha	2/an	3 jours	50 m	F
Epinard	Chenilles phytophages (noctuelles défoliatrices)	0,075 L/ha	2/an	7 jours	50 m	-
Feuilles de bette	Mouches (pégomyie, <i>Liriomyza</i> sp.)	0,063 L/ha	2/an	7 jours	20 m	-
	Chenilles phytophages (noctuelles défoliatrices)	0,075 L/ha	2/an	7 jours	50 m	-
Fenouil	Chenilles phytophages	0,050 L/ha	2/an	7 jours	50 m	-
	Pucerons	0,050 L/ha*	2/an	7 jours	20 m	-
Haricots et pois non écosés frais, haricots écosés frais (flageolet, fève)	Chenilles phytophages (noctuelles défoliatrices...)	0,075 L/ha	2/an	3 jours	50 m	F
Légumineuses potagères sèches (fèves sèches, haricots secs, pois secs, pois chiche et lentilles sèches)	Tordeuse du pois	0,063 L/ha	2/an	14 jours (3 jours pour pois chiche)	20 m	F
	Cécidomyie des fleurs de lentille	0,075 L/ha	2/an	14 jours	50 m	F
	Noctuelles défoliatrices	0,075 L/ha	2/an	14 jours (3 jours pour pois chiche)	50 m	F
Melon, Pastèque, potiron et autres cucurbitacées à peau non comestible	Chenilles phytophages (noctuelles défoliatrices)	0,075 L/ha	2/an	3 jours	50 m	F
	Pyrale du maïs	0,200 L/ha	2/an	3 jours	50 m	-
Oignon, Ail, échalote	Teignes, Teigne du poireau, perceur de l'ail	0,075 L/ha	2/an	21 jours	50 m	F
	Pucerons	0,125 L/ha	2/an	21 jours	50 m	-



Product	Label Contents	Dimensions (WxH)
KONTESS (FR)	5L - Booklet	130 x 140 mm

Culture	Cible	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jour)	ZNT aquatique	Mention abeille
Plantes aromatiques : Fines herbes et PPAMC non alimentaires	Altise, méligèthe, téntrède de la rave	0,050 L/ha	2/an (Intervalle 12 jours minimum)	7 jours	20 m	-
	Cécidomyies, chenilles défoliatrices, coléoptères phytophages, doryphore, punaises, teigne, thrips	0,075 L/ha	2/an (Intervalle 12 jours minimum)	7 jours	50 m	-
	Chrysomèles, cicadelles, mouche de la carotte, pucerons	0,125 L/ha	2/an (Intervalle 12 jours minimum)	7 jours	50 m	-
Poireau, oignon de printemps, ciboule et variétés similaires	Teigne du poireau	0,075 L/ha	2/an	21 jours	50 m	F
Pois écosés frais	Pucerons (vert, noir...)	0,063 L/ha	2/an	3 jours	20 m	F-PE
	Coléoptères phytophages, sitone	0,063 L/ha	2/an	3 jours	20 m	-
	Noctuelles défoliatrices, thrips, tordeuse du pois	0,063 L/ha	2/an	3 jours	20 m	F
	Cécidomyie	0,075 L/ha	2/an	3 jours	50 m	F
Poivron, Piment	Chenilles défoliatrices (noctuelles défoliatrices)	0,075 L/ha	2/an	3 jours	50 m	F
	Pucerons	0,125 L/ha	2/an	3 jours	50 m	-
	Pyrale	0,200 L/ha	2/an	3 jours	50 m	-
	Noctuelles terricoles (traitement du sol)	0,075 L/ha (traitement du sol)	2/an	28 jours	50 m	-
Radis, Navet, Rutabaga	Altise, téntrède de la rave	0,050 L/ha	4/an	7 jours	20 m	-
	Noctuelles défoliatrices	0,075 L/ha	2/an	14 jours	20 m	-
Ricin	Chenilles phytophages (noctuelles défoliatrices)	0,050 L/ha	3/an	35 jours	20 m	-
	Pucerons	0,075 L/ha	3/an	35 jours	50 m	-
Roquette (plein champ uniquement)	Chenilles phytophages (noctuelles défoliatrices)	0,075 L/ha	2/an	7 jours	50 m	-
	Pucerons	0,125 L/ha	2/an	7 jours	50 m	-
Tomate	Altise	0,050 L/ha	2/an	3 jours	20 m	-
	Doryphores (doryphore de l'aubergine)	0,075 L/ha	2/an	3 jours	50 m	F
	Chenilles phytophages	0,075 L/ha	2/an	3 jours	50 m	-
	Cicadelles, pucerons, punaises	0,125 L/ha	2/an	3 jours	50 m	-
	Cloportes, myriapodes, noctuelles terricoles (traitement du sol)	0,075 L/ha (traitement du sol)	2/an	28 jours	50 m	-
Cultures porte-graines						
Betterave porte-graines	Lixus (<i>Lixus junci</i> Boh.)	0,075 L/ha	3/an	21 jours	50 m	F
Graminées porte-graines	Pucerons	0,075 L/ha	3/an	21 jours	50 m	F-PE
Légumineuses fourragères porte-graines	Ravageurs des inflorescences (apion du trèfle, Bruchidius, Bruchophagus), sitones (<i>Sitona lineatus</i> , <i>Sitona humeralis</i> , <i>Sitona</i> spp)	0,0625 L/ha	3/an	21 jours	20 m	-
	Tordeuses (de la luzerne, des trèfles, du pois sur vesce)	0,0625 L/ha	3/an	21 jours	20 m	F
	Ravageurs du feuillage (phytonomes, <i>Apion pisi</i> , negril)	0,075 L/ha	3/an	21 jours	50 m	-
	Ravageurs des inflorescences (tychius de la luzerne)	0,175 L/ha	3/an	21 jours	50 m	-
Ombellifères porte-graines	Forficule	0,0625 L/ha	3/an	21 jours	20 m	F



CYAN



MAGENTA



YELLOW



BLACK

Product	Label Contents	Dimensions (WxH)
KONTESS (FR)	5L - Booklet	130 x 140 mm

Culture	Cible	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jour)	ZNT aquatique	Mention abeille
Potagères porte-graines	Coléoptères ravageurs des plantules (altises, baris, sitones)	0,0625 L/ha	3/an	21 jours	20 m	-
	Chenilles (teignes, noctuelles et chenilles défoliatrices, tordeuses, pyrale, tenthrèdes)	0,0625 L/ha	3/an	21 jours	20 m	F
	Coléoptères ravageurs des semences (bruches, charançons des siliques)	0,0625 L/ha	3/an	21 jours	20 m	F
	Mouches des parties aériennes (mineuses, cécidomyies, mouches des capitules)	0,0625 L/ha	3/an	21 jours	20 m	F
	Pucerons, cicadelles, punaises, psylle	0,0625 L/ha	3/an	21 jours	20 m	F-PE
Potagères porte-graines développées	Coléoptères ravageurs (charançons, lixus, cassides, harpalus, méligèthes)	0,0625 L/ha	3/an	21 jours	20 m	F

*Cette dose est la dose recommandée par Life Scientific. La dose maximale autorisée est 0,125 L/ha.

Mention abeille :

- F : Emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence d'abeilles pour une application par culture à la dose maximum revendiquée pour l'usage, application le soir.
- F-PE : Emploi autorisé durant la période de production d'exsudats et en période de floraison en dehors de la présence d'abeilles pour une application par culture à la dose maximum revendiquée pour l'usage (5 à 7,5 g s.a./ha selon l'usage), application le soir.

Note : Les applications sur pêcher (trips), céréales (cécidomyie), pois de conserve (cécidomyie du pois), pois protéagineux de printemps et d'hiver (cécidomyie du pois) sont positionnées au moment ou autour de la période de floraison de la culture. Pour ces usages, préférer une application préventive juste avant floraison. Les applications sur céréales (pucerons des épis) sont positionnées durant la période de production de miellat. Pour cet usage, préférer une application préventive avant production de miellat.

Distances de Sécurité Riverains / Résidents : conformément à la réglementation en vigueur, respecter une distance de sécurité au voisinage des zones d'habitation et des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière à proximité de ces traitements.

Pour chaque usage figurant dans la liste des usages autorisés, les conditions d'utilisation du produit permettent de respecter les limites maximales de résidus.

Limites maximales de résidus (LMR) : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse :

<https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Life Scientific ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

INFORMATIONS RELATIVES A L'EMPLOI

Conditions d'application

N'utiliser KONTESS® que sur des ravageurs ne présentant pas de résistance aux pyréthrinoides.

N'utiliser KONTESS® que sur des cultures en bon état végétatif, ne présentant pas d'état de stress.

Mais, mais doux et sorgho

Contre les pucerons (mais et sorgho), appliquer KONTESS® à 0,075 L/ha du stade 2/4 feuilles à floraison.

Contre les noctuelles défoliatrices (mais et mais doux), appliquer KONTESS® à 0,075 L/ha du stade 1 feuille à floraison.

Contre la sésamie (mais, mais doux et sorgho), appliquer KONTESS® à 0,150 L/ha du stade 6 feuilles à floraison. Appliquer KONTESS® au plus proche des pics de vol de la sésamie.

Contre les cicadelles (mais, mais doux et sorgho), appliquer KONTESS® à 0,200 L/ha du stade 2/4 feuilles à 12 feuilles.

Contre la pyrale (mais, mais doux et sorgho), appliquer KONTESS® à 0,200 L/ha du stade 7/8 feuilles à floraison.

Contre les vers gris (mais et sorgho), appliquer KONTESS® en traitement du sol à 0,075 L/ha (en plein) après le semis et jusqu'au stade 4 feuilles.

Sur mais, il existe un risque que les populations de pucerons augmentent suite à l'utilisation de pyréthrinoides pour lutter contre la pyrale du maïs.

Olive

Contre la mouche de l'olive, appliquer KONTESS® à 0,110 L/ha au début du vol des mouches. Renouveler l'application si nécessaire.

Contre la pyrale du Jasmin et la teigne de l'olivier, appliquer KONTESS® à 0,110 L/ha lors de la floraison.

Pistachier

Les applications sur pistachier doivent être réalisées au plus tard au stade BBCH 79 (la graine remplit la coquille, la croissance est terminée). Ne plus appliquer KONTESS® dès lors que les premières coques sont ouvertes.

Radis, navet, rutabaga

Ne pas dépasser la dose de 0,2 L/ha de KONTESS® au total.

Précautions d'emploi

Traiter par temps calme pour éviter toute dérive de pulvérisation.

Ne pas traiter pendant le gel.

Traiter sur un feuillage sec.



Product	Label Contents	Dimensions (WxH)
KONTESS (FR)	5L - Booklet	130 x 140 mm

En application de l'arrêté du 7 avril 2010, durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, un délai de 24 heures doit être respecté entre l'application d'un produit contenant une substance active appartenant à la famille chimique des pyréthrinoides et l'application d'un produit contenant une substance active appartenant aux familles chimiques des triazoles ou des imidazoles. Dans ce cas, le produit de la famille des pyréthrinoides est obligatoirement appliqué en premier.

Mélanges extemporanés

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Préparation de la bouillie

Agiter le bidon avant emploi.

Remplir à moitié la cuve avec de l'eau et mettre en marche l'agitation. Verser la quantité nécessaire de KONTESS® dans la cuve du pulvérisateur. Remplir la cuve avec de l'eau au volume requis. Maintenir l'agitation durant toute la durée de l'application.

Ne pas laisser la bouillie dans la cuve du pulvérisateur pendant de longues périodes (par exemple pendant le temps des repas).

Volume de bouillie

Utiliser un volume de bouillie approprié pour bien couvrir toute la végétation à protéger.

PRÉVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Life Scientific Ltd. décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

mise en œuvre RÉGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

Stockage du produit

Ne pas stocker la préparation à plus de 40°C.

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Pulvérisateur porté ou traîné à rampe, pneumatique ou atomiseur

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :						PROTECTION DU TRAVAILLEUR
	PRÉPARATION / MÉLANGE / CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :				NETTOYAGE	
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAÎNÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR : PULVÉRISATION VERS LE BAS		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAÎNÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR : PULVÉRISATION VERS LE HAUT			
		TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE	TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)	Réutilisables		À usage unique		À usage unique	Réutilisables	Réutilisables (*)
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire ET	✓	✓	✓		EPI vestimentaire ET	✓
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)	EPI partiel					EPI partiel	
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4	OU Type 3 ou 4				Type 4 avec capuche	OU Type 4 avec capuche	
LUNETTES ou ÉCRAN FACIAL certifiées EN 166 (CE, sigle 3)		✓					
PROTECTION RESPIRATOIRE demi-masque filtrant anti-aérosol (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque (EN 140) avec filtre anti-aérosol (EN 143) de classe P3			✓				
BOTTES certifiées EN 13 832-3		✓				✓	



Product	Label Contents	Dimensions (WxH)
KONTESS (FR)	5L - Booklet	130 x 140 mm

Pulvérisateur à dos

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :					PROTECTION DU TRAVAILLEUR
	PRÉPARATION / MÉLANGE / CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE		
		PULVÉRISATEUR À DOS				
		SANS CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION	CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION			
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16522-1-A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables (*)
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET			EPI vestimentaire ET	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		EPI partiel			EPI partiel	
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4		OU Type 3 ou 4	Type 4 avec capuche	Type 3 avec capuche	OU Type 4 avec capuche	
LUNETTES ou ÉCRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)						
PROTECTION RESPIRATOIRE demi-masque filtrant anti-aérosol (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque (EN 140) avec filtre anti-aérosol (EN 143) de classe P3						
BOTTES certifiées EN 13 832-3						

* EN CAS DE CONTACT AVEC LA CULTURE TRAITÉE.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Élimination du produit, de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I. VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I. VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.



LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



- N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
- Protégez votre santé et celle de votre entourage.
- Surveillez les conditions météorologiques.
- Protégez les points d'eau.
- Protégez les pollinisateurs.
- Préservez la faune sauvage.



FLASHEZ-MOI

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.



CYAN



MAGENTA



YELLOW



BLACK

Product	Label Contents	Dimensions (WxH)
KONTESS (FR)	5L - Booklet	130 x 140 mm

	CYAN	MAGENTA	YELLOW	BLACK
Product	Label Contents			Dimensions (WxH)
KONTESS (FR)	5L - Base			150 x 140 mm

KONTESS® est un insecticide/acaricide polyvalent à base de lambda-cyhalothrine.

Détenteur de l'A.M.M. et EMB : Life Scientific Ltd - Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road, Dublin 4, Irlande
Type d'action : Insecticide / Acaricide (IRAC 3A)
Formulation : **Suspension de capsules (CS)**
Composition : **100 g/L (9,8 % p/p) de lambda-cyhalothrine (ISO)**

ATTENTION



KONTESS® - N° d'A.M.M. : 2130083

Contient: lambda-cyhalothrine (ISO), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

H302 - Nocif en cas d'ingestion. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H332 - Nocif par inhalation. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EU(H401) - Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
P261 - Éviter de respirer les aérosols. **P280** - Porter des gants en nitrile et des vêtements de protection appropriés pendant toutes les phases de mélange/chargement et de traitement. **P302+P352** - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. **P312** - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. **P333+P313** - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. **P391** - Recueillir le produit répandu.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de :
- 20 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages en pulvérisation en champ aux doses ne dépassant pas 6,25 g s.a./ha ;
- 50 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages en traitement de sol et pour les autres usages en champ, les usages sur vigne, baies et arboriculture.

SPe3 - Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de :

- 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour l'usage contre l'altise sur betterave potagère et bette ;
- 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les usages en traitement de sol et les usages en pulvérisation en champ, à l'exception des applications multiples à la dose de 12,5 g s.a./ha et aux doses supérieures ;
- 50 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour tous les autres usages en champ, les usages sur vigne et baies et pour les usages en arboriculture.

SPe8 - Précautions pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison ou en période de production d'exsudats, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleurs sont présentes, enlever les adventices avant leur floraison, sauf dérogation possible en cas d'attribution d'une mention pour les usages indiqués :

- F : Emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence d'abeilles pour une application par culture à la dose maximum revendiquée pour l'usage, application le soir.

- PE : Emploi autorisé durant la période de production d'exsudats (et en période de floraison) en dehors de la présence d'abeilles pour une application par culture à la dose maximum revendiquée pour l'usage (5 à 75 g s.a./ha selon l'usage), application le soir. La mention retenue pour la période de production d'exsudats est étendue à la période de floraison lorsque les attaques de pucerons ou de cicadelles se produisent pendant la période de floraison des cultures florales.

- Ne pas utiliser en présence d'abeilles.

Délai de rentrée : 48 heures.

EN CAS D'URGENCE : Composer le 15, le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, N° Vert : 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

UFI : DRJT-14AP-A10P-9USA

PREMIERS SOINS

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet et au savon. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau, paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation, consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas d'intoxication animale : contacter votre vétérinaire.

Consulter ce livret avant toute utilisation.

REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

Ne pas stocker la préparation à plus de 40°C.

Fiche de Données de Sécurité disponible sur :

www.quickfds.com.

Fabriqué en UE



Distribué par : LIFE SCIENTIFIC FRANCE

11-13 rue des Aulnes - 69760 Limonest

Une question sur ce produit ? N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis un poste fixe)

www.lifescientific.com

N° de lot et date de fabrication : voir emballage

GTIN 05391534943006



170140607805_V2

5